

Enfin, le 11 août 1780, un arrêt du conseil d'Etat organisait définitivement l'œuvre du chanoine Lacroix sous le nom d'Ecole gratuite de dessin et lui accordait une subvention annuelle de 5.000 livres à prendre chaque année sur la caisse du receveur des parties casuelles.

Notre école des beaux-arts était fondée.



Le grand obéancier de Saint-Just jouissait de toute la confiance de son archevêque, Monseigneur Malvin de Montazet. Celui-ci était arrivé dans son diocèse avec une réputation de janséniste qui lui avait porté beaucoup de tort. Il se déchargeait volontiers sur son vicaire général, messire Antoine Lacroix, de toutes les questions qui l'auraient mis en rapport trop direct avec ces messieurs du consulat ou de la sénéchaussée. Aussi lorsque, par suite de la suppression de la Congrégation de Jésus, il fallut organiser à nouveau les collèges, chargea-t-il, en partie, de cette question, le chanoine de Saint-Just.

Les deux collèges existant à Lyon, le Grand Collège ou Collège de la Trinité et le petit collège ou Collège Notre-Dame, avaient été jusqu'ici dirigés par les jésuites.

Le Collège de la Trinité était situé sur les courtines du Rhône, dans les bâtiments du Lycée actuel. On y enseignait gratuitement toutes les classes, depuis la sixième jusqu'à la rhétorique, la philosophie, les mathématiques et la théologie. Il y avait même un professeur d'hébreu. L'étude de la théologie tenait une grande place dans l'enseignement donné au Collège de la Trinité ainsi qu'en témoigne la liste du personnel :

Provincial.	le R. P. Pierre de Baleine
Recteur.	» Claude de Jame
Principal de MM. les Pensionnaires	» Jean-Pierre de Vertrieu.
Procureur syndic.	» Ignace Commin.
Préfet des hautes sciences	» François-Pierre de Castella.
Professeur de théologie positive.	» Claude-Emmanuel de Layé.
» de théologie scholastique.	» Joseph Juget.
»	» Alexis Chappen.